BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2022

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 12



ATTESTATION DE STAGE

à remettre OBLIGATOIREMENT à la ou au stagiaire à la fin du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : INDA TAULD-DE-FRANCE

Adresse: Campus du Mont Houy - 59313 VALENCIENNES CEDEX

Tel:

00 01 10 15 CU

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom:

Jalu

Prénom: Amanie

Né∙e le :

U3/U0/ZUUZ

Sexe: F M O

Adresse: 24 cité Lebrun, 59300, Valenciennes

Tel:

0//1104000

Courriel: Salualinalilezuuze ginali.cum

ÉTUDIANT·E EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

SISR O SLAM (

AU SEIN : du lycée DAMPIERRE de Valenciennes

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du

20/11/2023

23/12/2023

Représentant une durée totale de 5

semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du Code de l'éducation (art. L.124-18 du Code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de

o euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant-e dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (Code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

valenciennes Fait à

09/01/2024 le

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Armel de la BOURDONNAYE par délégation, Mustapha/RATLI

INSA HAUTS-DE-FRANCE

Campus du Mont Houy 59313 Valenciennes Cedex 9

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.